



**Cfdt:**

**PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**INITIATIVE DE RENTREE  
CFDT PACA EGALITE F/H 2013  
21 NOVEMBRE 2013  
09h30 - 15h30  
à Avignon**

**Kyriad Courtine gare TGV  
2 rue Mère Teresa**



# Ordre du jour

*'faire bloc pour que l'égalité ne soit plus la revendication de quelques unes mais l'exigence partagée, et vécue, de la véritable universalité républicaine'*

Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Droits des Femmes

**9h30 – 10h00 : Café d'Accueil**

**10h00 – 11h00 : Table ronde Egalité Femmes / Hommes : un enjeu de société ?**

*'On a tendance à justifier la présence des femmes dans les sphères du pouvoir pour les mêmes raisons qu'on les en a exclues', met en garde la chercheuse Sophie Cadalen (psychanalyste et écrivaine). On met en avant comme facteur de performance leur genre, leur différence, au lieu de prendre pour base le principe d'égalité.'*

Intervenantes :

Françoise RASTIT, Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité  
Gaëlle LENFANT, Vice Présidente du Conseil Régional Déléguée à la Jeunesse, au Conseil Régional des Jeunes, aux Solidarités, Prévention et Sécurité, Lutttes contre les discriminations

Catherine ALEXANDRIDES, Secrétaire Régionale Cfdt, en charge de la Protection Sociale et de l'Égalité Femmes / Hommes, Membre de la Commission Confédérale Femme

*Echanges avec la salle*

**11h00 – 12h45 : Table ronde Egalité professionnelle : tout sauf simple, à quand la fin des inégalités ?**

*'Dans le monde du travail, les inégalités de genre sont encore trop nombreuses.'*

**Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du Dialogue social**

Intervenantes, intervenants :

Mme Annick FERRIGNO, Direccte Paca

Michèle TREGAN, Vice Présidente de la Commission Emploi, Développement Economique Régional, Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation du Conseil Régional

Pierre LORENT, ORM Réseau régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Gérard PELLATI, Vice-Président de l'Union Professionnelle Artisanale Régionale

Didier BERTRAND, Union régionale Cfdt Lorraine, Représentant Cfdt titulaire au Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes

*Echanges avec la salle*

**12h45 – 14h déjeuner**

**14h00 – 14h45 : Accord QVT EP – Partie Egalité Professionnelle quels enjeux de négociation ?**

C'est aux partenaires sociaux que revient l'initiative d'examiner la possibilité de lancer une négociation à titre expérimental sur la QVT et l'EP. Cette négociation peut avoir lieu au niveau de l'entreprise ou de la branche professionnelle. Cette question peut être abordée lors de l'une des réunions organisées dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.

Intervenantes, intervenants :

Julien VAYSSIERE, Syndex

Catherine ALEXANDRIDES - Didier BERTRAND, Cfdt

***Echanges avec la salle***

**14h45 – 15h30 : Egalité F/H nos outils, nos actions.**

***‘Seules les contraintes permettent-elles d'avancer, plutôt que le volontarisme ? Y compris au sein de la Cfdt, des reculs ont suivi les progrès réalisés pour que les femmes soient représentées à tous les niveaux de l'organisation’ a constaté Marie-Andrée Seguin, secrétaire nationale Cfdt en charge de l'égalité professionnelle***

Intervenantes, intervenants :

Rémy VERNET Secrétaire Régional, en charge de la Formation Syndicale

Catherine ALEXANDRIDES,

Dalila BENATTIA, Chargée de Mission Appel à Projet Régional Egalité Femmes/Hommes

**15h30 Clôture**

***Animation de la journée : Frederic Pelleing (06 82 10 94 80)***

*Les horaires sont adaptés sur les horaires de trains et permettent de concilier développement durable et action syndicale, une navette sera organisée entre la gare Avignon TGV et le Kyriad. Le covoiturage est également préconisé. A titre exceptionnel l'hébergement la veille peut être envisagé.*

*Horaires de trains :*

*Matin*

*Nice Ville – Marseille Saint Charles : 5h55 – 8h34*

*Toulon – Marseille Saint Charles : 7h51 – 8h55*

*Marseille Saint Charles – Avignon TGV : 9h10 – 9h45*

*Après Midi*

*Avignon TGV – Marseille Saint Charles : 15h49 – 16h18*

*Avignon TGV – Toulon : 15h49 – 17h14*

*Avignon TGV – Nice : 15h49 – 19h05*



# ANI : Loi sur la sécurisation de l'emploi.

Relations  
Partenaires

## Une complémentaire santé pour tous les salariés

C'est l'une des mesures les plus emblématiques de la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 ayant transposé l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 : début 2016 au plus tard, chaque salarié sera couvert par une complémentaire santé collective.

C'était une revendication ancienne : permettre à chaque salarié du secteur privé de bénéficier d'une couverture santé complémentaire collective à l'heure où l'Assurance-Maladie se désengage de plus en plus. À la clé, les avantages d'un tarif et d'une couverture groupe et la prise en charge d'au moins 50% de la facture par l'employeur. Il faut dire que tous les salariés sont loin d'être égaux sur ce point. Aujourd'hui, les contrats collectifs existent principalement dans les entreprises de plus de 250 personnes, 93 % d'entre elles ont mis en place une couverture santé contre seulement 33 % des TPE. Les réfractaires invoquent principalement l'ignorance ou le coût, et, curieusement, dans près de 18 % des cas, un refus des salariés...

### Négociations de branche

Il reste que couvrir les 3,5 millions de salariés concernés par la mesure ne sera pas chose facile. Pour que cela se passe dans les meilleures conditions, le projet, confirmé depuis par la loi, impose aux branches d'ouvrir les négociations dès le 1<sup>er</sup> juin 2013. À charge pour elles de choisir le niveau de garanties et le financement, de recommander un ou plusieurs prestataires et de préciser les dispenses d'affiliation. Les branches ont jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour boucler cette négociation, faute de quoi c'est au niveau de l'entreprise qu'il faudra se mettre autour de la table. Si aucun accord n'est conclu, **l'entreprise devra de toute façon instaurer un régime complémentaire au plus tard**

**le 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec un financement, au minimum, de 50/50 entre le salarié et l'employeur et une couverture minimale dont le contenu sera fixé par un décret. Les possibilités de dispenses d'affiliation seront également précisées par décret.**

Il faut noter que la loi prévoit également l'allongement de la période de portabilité en cas de chômage qui passe de 9 à 12 mois.

### Harmonie Mutuelle, un partenaire confiant dans l'avenir

L'ANI constitue un progrès incontestable pour les salariés concernés. Et pour que ce progrès soit une réussite, nous mettons à la disposition des partenaires sociaux notre maîtrise des problématiques d'économie

## Les dates importantes à retenir

- ⚡ **Du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 30 juin 2014 :** négociations à ouvrir au niveau des branches ;
- ⚡ **Du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2015 :** à défaut d'accord de branche avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014, ouverture des négociations au niveau de l'entreprise ;
- ⚡ **Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :** à défaut d'accord d'entreprise, obligation de mise en place de la couverture santé collective standard.

de la santé et des enjeux nationaux liés à la généralisation des complémentaires santé, notre expertise en terme de construction de dispositifs de protection sociale complémentaire sur-mesure, nos outils d'analyse et nos bases de données nationales, notre accompagnement dans le décryptage des textes qui fondent l'assise de la négociation, notre éclairage sur les contenus des régimes à mettre en place.

**Nos Chargés de Relations Partenaires,  
avec l'appui d'équipes de terrain dédiées vous accompagnent.**

**03 87 18 40 53**

nathalie.milanetti@harmonie-mutuelle.fr  
relationspartenariats@harmonie-mutuelle.fr

[www.protection-sociale-entreprise.fr](http://www.protection-sociale-entreprise.fr)

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris.



**Harmonie  
mutuelle**

En harmonie avec votre santé